



**CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 28 JUIN 2021**

Service : Direction des Finances

Affaire n° : R2021-3-1-23

Rapporteur : Joël PESSAQUE

Commission : Finances

Date : vendredi 18 juin 2021 à  
19h00

Avis autre commission :

Décision : à la majorité

Décision du conseil municipal

## RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Budget Principal :

Approbation du compte administratif pour l'exercice 2020.  
Affectation du résultat de l'exercice 2020.

**Le compte administratif de l'année 2020 reflète la mise en œuvre des divers engagements décidés par la commune. Il vous est proposé d'en délibérer.**

Madame, Monsieur,

L'exécution du budget 2020 traduit les conséquences financières de la pandémie pour notre collectivité, qui a impacté l'équilibre budgétaire de l'exercice 2020 de 4M€. Le budget communal a en effet été pleinement mobilisé pour faire face aux conséquences sanitaires, sociales et économiques de la crise et pour accompagner les Cristoliens.

Le compte administratif retrace :

- les dépenses liées à l'appui au personnel soignant et aux dispositifs de lutte contre le Covid-19 ;
- une augmentation importante des dépenses de matériel de protection sanitaire de la population et des agents (masques, gel hydro alcoolique, équipements divers des agents) ;
- l'engagement de mesures d'urgence en faveur des Cristoliens, qu'il s'agisse du choix de ne pas facturer l'ensemble des prestations petite enfance, scolaires et périscolaires pour le mois de mars, ou du renforcement des mesures d'aide portées par le CCAS ;
- les mesures de soutien supplémentaires aux ménages, aux entreprises et aux acteurs associatifs décidées par le conseil municipal lors de la séance du 13 juillet 2020 (exonération forfaitaire des droits d'occupation temporaire du

domaine public et des loyers et charges pour les locaux communaux, minorations pour les tarifs et redevances communaux).

La crise sanitaire a également impacté significativement les recettes issues des prestations scolaires et périscolaires, de la taxe de séjour, des stationnements, des insertions publicitaires, des loyers, des redevances concernant les marchés et des redevances à caractère sportif.

Malgré ce contexte, l'exécution du budget 2020 s'inscrit dans la continuité de la stratégie financière de notre collectivité qui repose sur la maîtrise des dépenses de gestion, la poursuite des investissements pour préparer l'avenir des Cristoliens et une dynamique de désendettement permettant de préserver des capacités d'investissement durables.

Par ailleurs, si les conséquences économiques de la crise sanitaire ont impacté le rythme des projets d'investissement, l'année 2020 s'est néanmoins traduite par de nombreuses réalisations. La priorité a été donnée, comme annoncé, à la qualité et la durabilité du cadre de vie. C'est dans ce cadre qu'ont été menées des interventions soutenues sur les espaces verts et la voirie notamment (requalification de la Place Giraudoux). La politique volontariste de la municipalité en faveur du développement durable s'est traduite par la poursuite du programme d'économies d'énergie et de la rénovation thermique de plusieurs établissements scolaires (notamment les travaux pour la rénovation des façades de l'école du Jeu de Paume).

L'année 2020 a également vu se poursuivre les actions de transformation urbaine de la ville, notamment au travers des programmes de renouvellement urbain. D'une part, l'opération de rénovation urbaine du quartier des Bleuets a été finalisée, et d'autre part le projet du Mont-Mesly se poursuit avec l'étude relative au Carrefour éducatif, équipement structurant du futur quartier.

Très attachée à la préservation et à la qualité du service public de proximité, la municipalité a veillé, en 2020, à maintenir l'ensemble des dispositifs sociaux, scolaires, sportifs et dédiés à la jeunesse pour traduire par des actes le vivre-ensemble.

L'exécution du budget principal de la commune, se traduit ainsi par la réalisation d'un montant de dépenses de 195 527 632,12 € contre 200 816 739,48 € en 2019 dont :

- 166 492 791,81 € en fonctionnement, contre 167 206 730,17 € en 2019 ;
- 29 034 840,31 € en investissement contre 33 610 009,31 € en 2019.

Le montant des recettes de l'année 2020 s'établit à 206 099 305,38 € contre 207 367 685,38 € en 2019, dont :

- 172 242 856,69 € en fonctionnement contre 177 191 691,42 € en 2019 ;
- 33 856 448,69 € en investissement contre 30 175 993,96 € en 2019.

À la clôture de l'exercice 2020, il a été constaté un excédent de fonctionnement de 11 771 859,00 € et un déficit d'investissement de 3 920 097,18 € après l'intégration des restes à réaliser (4 697 369,45 € de dépenses et 5 165 964,16 € de recettes).

L'exécution du budget dégage structurellement un excédent de fonctionnement et un déficit d'investissement du fait de l'application des règles comptables dans le cadre de la nomenclature M14. En effet, une quote-part de l'autofinancement correspondant au virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement ne fait pas l'objet d'exécution.

Il constitue ainsi une dépense de fonctionnement en moins qui génère l'excédent de cette section et une recette en moins d'investissement qui génère le déficit de cette section. Il revient à l'ordonnateur, à l'occasion du vote du compte administratif, d'équilibrer, par affectation, les deux sections.

Après affectation de 3 920 097,18 € à la section d'investissement pour combler le déficit comme nous y obligent les règles comptables, l'excédent de fonctionnement est ramené à 7 851 761,82 €. Cet excédent a été repris en recettes de fonctionnement du budget primitif 2021 dont il est un élément de l'équilibre.

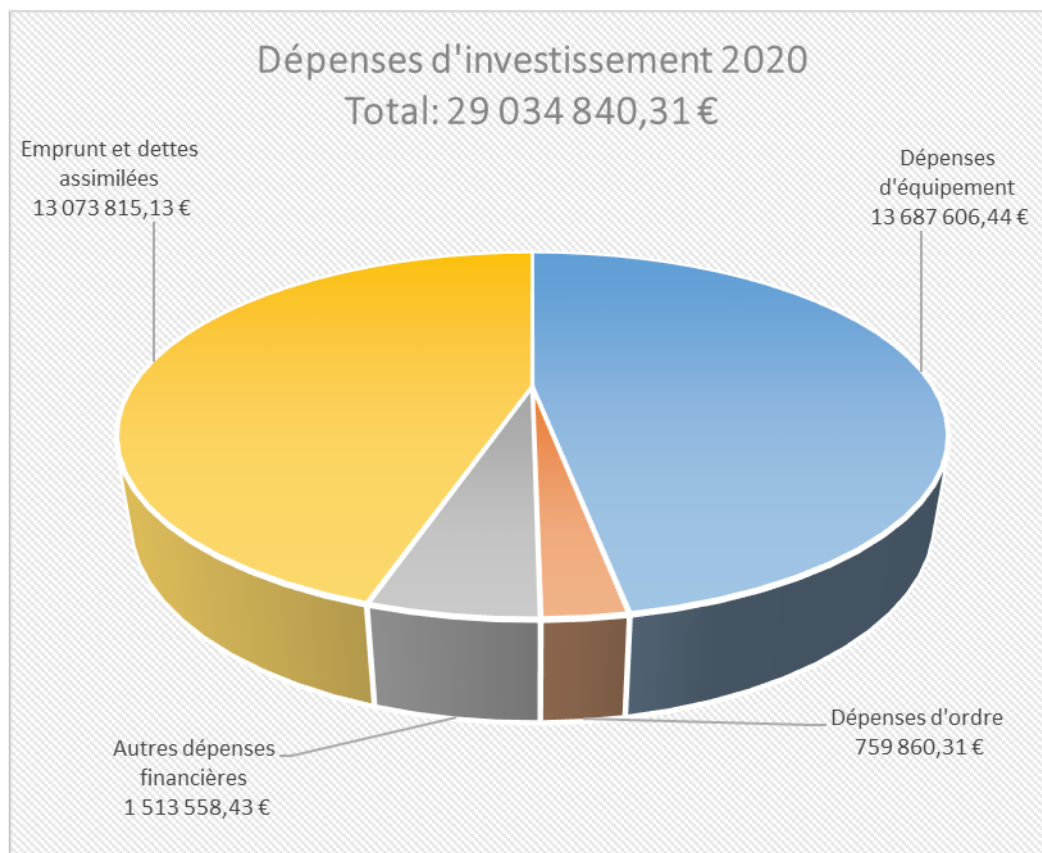
La première partie de ce rapport est consacrée à l'exécution de la section d'investissement. La deuxième partie est dédiée à l'exécution de la section de fonctionnement.

## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### I - LES DÉPENSES

Les dépenses d'investissement de l'exercice se sont élevées à 29 034 840,31 € auxquelles il convient d'ajouter 9 210 030,27 € au titre de la reprise du déficit de l'année 2019 et 4 697 639,45 € de dépenses prévues en 2020 et reportées en 2021 (restes à réaliser). Ces dépenses reportées ont été présentées dans le cadre de l'examen du budget primitif 2021.

Les dépenses réalisées sur l'exercice 2020, se répartissent de la façon suivante :



## **1.1 - LES DÉPENSES DIRECTES D'ÉQUIPEMENT**

**(13 687 606,44 € en 2020 contre 16 662 054,03 € en 2019)**

Les dépenses directes d'équipement s'élèvent à 13 687 606,44 € en 2020 contre 16 662 054,03 € en 2019. En y intégrant les restes à réaliser, les crédits s'élèvent à 18 385 245,89 € contre 21 697 205,84 € en 2019.

Le taux d'exécution des dépenses réelles directes d'équipement en 2020 atteint 71,17 % des crédits autorisés, contre 74,43 % en 2019.

En y intégrant les restes à réaliser qui s'élèvent à 4 697 639,45 € en 2020, il est porté à 95,60 % en 2020, contre 96,92 % en 2019.

Les dépenses directes d'équipement se déclinent ainsi :

### **1.1.1 - Le programme de rénovation urbaine (PRU)**

**(617 882,83 € en 2020 contre 296 556,63 € en 2019)**

En 2020, ont été notamment réalisés :

- La fin des travaux d'aménagement des espaces extérieurs dans le cadre du PRU Bleuets pour un montant de 534 715,17 € ;
- Les études urbaines et économiques demandées par l'ANRU en vue de la rénovation du quartier du Mont-Mesly, pour un montant de 35 052 € ;
- Les études programmatiques pour le projet du carrefour éducatif pour un montant de 44 515,66 €.

### **1.1.2 - Les actions en faveur de l'environnement et du cadre de vie**

**(4 184 324,90 € en 2020 contre 7 360 798,50 € en 2019)**

Elles concernent les interventions sur les espaces publics, espaces verts, voiries, réseaux et ouvrages d'art. Elles correspondent à la fois à des travaux et à des dotations en équipements et matériels pour les services opérationnels concernés. Il convient de rappeler que le réalisé de 2019 prend en compte l'indemnisation de la société SFR suite à la cession du réseau câblé de la commune pour 2 000 000 €.

#### **➤ Voiries, réseaux, espaces verts et ouvrages d'art**

**(3 352 493,35 € en 2020 contre 6 048 357,38 € en 2019)**

Les crédits relatifs aux travaux de rénovation de la place Giraudoux ont été reportés en 2021 pour plus d'1,7 millions d'euros (les travaux, entamés en novembre 2020, suivent un rythme très satisfaisant).

- Voirie : 1 947 394,67 € dont :
  - Des travaux de voirie pour 1 629 831,85 € dont :
    - 234 890 € de travaux de réfection partielle de la bande de roulement, (rue des Platrières, Impasse Lemoine, rue Juliette Savar, rue Charles Peguy, rue Lavoisier...);
    - 129 690,38 € de travaux de réfection de la chaussée rue René Arcos, de la rue Juliette Savar à la Place de l'Abbaye ;
    - 118 227,60 € de travaux pour la création de jardins familiaux ;
    - 88 972,24 € de travaux de réfection de la chaussée et des trottoirs, rue du Sergent Bobillot ;
    - 68 777,92 € pour le réaménagement des stations Autolib ;

- 62 354,60 € de travaux de marquage au sol ;
  - 58 815,30 € de divers travaux de reprises d'affaissement ;
  - 57 825,60 € de travaux sur les bassins et fontaines ;
  - 57 571,83 € de travaux d'agrandissement des trottoirs Ohm/Moloïse ;
  - 55 958,02 € pour la fin des travaux de réfection de la chaussée rue de la Reine Blanche ;
  - 55 031,78 € de travaux de réfection de la chaussée rue Pasteur Vallery Radot, de l'Avenue de Petites Haies au mail des Mèches ;
  - 48 858,38 € pour la fin des travaux de requalification de la rue Henry ;
  - 45 744,44 € de travaux de reprise du parvis et du cheminement Boulevard Jean-Baptiste Oudry ;
  - 43 714,44 € de travaux de réfection de la chaussée Villa du Petit Parc ;
  - 43 437,60 € de travaux de clôture des espaces verts dans le quartier du Palais ;
  - 40 966,37 € de travaux de terrassement et pose de sols souples au square du Colombier ;
  - 34 089,76 € de travaux de reprise des trottoirs au Palais des sports ;
  - 33 372,83 € de travaux de reprise de bande de roulement et d'enrobés rue des Corbières ;
  - 33 004,93 € de travaux de pose de panneaux de signalisation ;
  - 22 200,31 € de travaux de création de trottoirs à côté du groupe scolaire des Sarrazins ;
  - 22 056,42 € de travaux de pose de coussins berlinois ou ralentisseurs ;
  - 21 498,60 € pour les travaux de réfection de la chaussée rue Duvauchelle ;
  - 17 823,70 € de travaux d'agrandissement de la jardinière allée de la Toison d'Or ;
  - 13 975,96 € de travaux sur les trottoirs de la rue de Joly ;
  - 11 914,62 € de travaux de réfection des piste cyclables Pompadour.
- Du matériel et outillage de voirie pour 196 163,79 € ;
  - Des travaux sur le mobilier urbain et de secours incendie pour 71 399,03 € ;
  - De la participation versée à la commune de Maison Alfort pour les travaux de la rue Valenton pour 50 000 €.
- Espaces verts : 530 537,49 € dont :
- La rénovation complète de l'aire de jeu du Bateau Pirate..... 140 758,02 €
  - Acquisition de matériel pour les espaces verts ..... 121 851,66 €
  - Travaux de réparation et de pose de sol de sécurité, pose de jeux dans les squares..... 112 478,30 €
  - Aménagement des bords de Marne (Réfection des platelages Chemin du Halage)..... 62 259,60 €
  - Le début des travaux pour la création des jardins familiaux Pointe de l'Île Brise Pain ..... 40 312,80 €
  - Travaux de remplacement des disconnecteurs..... 40 115,17 €
  - Travaux sur les bassins et fontaines..... 9 187, 20 €
- Ouvrages d'art : 874 561,19 € dont :

- Les travaux de confortement du canal.....715 940,57 €
- Travaux sur la passerelle du métro Préfecture.....89 834,08 €
- Audit des ouvrages d'art ..... 14 247,48 €
- L'étude foncière sur le Bras du Chapitre ..... 14 192,66 €

➤ **Éclairage public et signalisation tricolore**

**(831 831,55 € en 2020 contre 1 312 441,12 € en 2019)**

En raison de la crise sanitaire, des crédits à hauteur de 317 924 €, relatifs aux travaux d'éclairage public ont été reportés sur 2021.

- Des travaux d'éclairage public à hauteur de 740 474,83 € dont :
  - 246 416,31 € de remplacement des lanternes énergivores ;
  - 135 779,61 € pour le remplacement de transformateurs électriques ;
  - 98 718,78 € de remplacement de boîtes de coupure ;
  - 34 198,12 € pour des remplacements de candélabres.
  
- Des travaux de signalisation tricolore pour 91 356,72 €.

**1.1.3 - Les actions en faveur de la sécurité et de la tranquillité**

**(740 468,58 € en 2020 contre 309 676,85 € en 2019)**

Ces actions comprennent l'ensemble des mesures prévues dans le cadre de la stratégie municipale de prévention et de sécurité, en intégrant tant les aménagements de la sécurité destinés au désenclavement de certains quartiers permettant de faciliter les interventions de la police que l'extension du système de vidéosurveillance.

**1.1.4 - Les opérations d'entretien, d'extension et de modernisation du patrimoine immobilier communal**

**(4 819 229,22 € en 2020 contre 5 165 680,44 € en 2019)**

Afin d'assurer dans les meilleures conditions l'utilisation, la sécurité et les fonctionnalités des bâtiments communaux mis à disposition des Cristoliens, leur entretien et leur réfection sont nécessaires. Des interventions liées à l'entretien courant, des mises en conformité des divers réseaux qui montent en puissance, des programmes de travaux répondant aux attentes des usagers ont été réalisés en 2020.

Les réalisations sont réparties selon les secteurs suivants :

Secteur enseignement.....	2 461 678,65 €
Secteur sportif.....	1 167 974,93 €
Secteur social.....	710 202,44 €
Secteur culturel.....	457 571,57 €
Secteur jeunesse.....	21 801,63 €

➤ **Les investissements dans le secteur enseignement .....2 461 678,65 €**

- Les travaux pour les groupes scolaires d'un montant total de 1 345 110,92 € qui comprennent notamment :
  - Les travaux pour la rénovation des façades de l'école du Jeu de Paume pour un montant de 519 556,75 € ;
  - Le remplacement des fenêtres et des menuiseries de l'école élémentaire

- Victor Hugo pour un montant de 91 863,48 € ;
- La réfection des logements de gardiens et d'enseignements pour un montant de 78 035,83 € ;
- Les travaux dans le cadre du plan de rafraîchissement des écoles pour un montant de 67 428,62 € ;
- Le remplacement des menuiseries de façades au groupe scolaire Félix Eboué pour un montant de 58 479,88 € ;
- Les travaux dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée pour un montant de 24 308,60 €.
- Le matériel, le mobilier et les travaux pour les restaurants scolaires pour un montant de 336 698,26 € ;
- Le déploiement du plan numérique dans les écoles (câblage, matériel informatique, logiciels) pour 318 843,50 € ;
- Les travaux réalisés pour la réfection des cours d'école et jeux extérieurs pour un montant de 239 868,61 € ;
- Le matériel et le mobilier pour les écoles pour un montant de 178 321,26 € ;
- Des travaux de rénovation des rideaux dans les écoles pour un montant de 42 836,10 €.

➤ **Les investissements dans le secteur sportif.....1 167 974,93 €**

Ils concernent :

- Les travaux dans les différents gymnases, plateaux d'évolution et stades pour 1 066 318,18 € dont :
  - 279 026,12 € pour le Palais des Sports, dont 126 126 € de rénovation complète de la cloison mobile ;
  - Les travaux du gymnase du Jeu de Paume pour 155 494,75 € ;
  - Les travaux sur les espaces extérieurs des équipements sportifs pour 92 004,38 €, dont les travaux relatifs à la nouvelle piste de bi-cross rue Jean Gabin (26 600 €), le remplacement du pare ballon du plateau d'évolution du Gymnase Nelson Paillou (18 316 €) et divers travaux de marquage et clôture ;
  - Les travaux de remplacement du sol sportif et de la salle de boxe du centre sportif Casalis pour 88 567,58 € ;
  - Les divers travaux dans les équipements sportifs pour 80 258,74 € (peinture, menuiseries, travaux de trace de jeux...) ;
  - Les travaux pour le local bouliste rue du Morbras pour 62 139,93 € ;
  - Les travaux dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée pour un montant de 59 230,07 € ;
  - Les divers travaux pour le pavillon Brise Pain pour 56 476,72 € ;
  - Les travaux de mise aux normes incendie du Centre Marie Thérèse Eyquem pour 45 894,97 € ;
  - Les travaux sur chéneaux en zinc et mise en conformité électrique au Centre Dassibat pour 45 052,96 € ;
  - Les travaux de remplacement des canalisations d'évacuation cassées au gymnase des Guiblets pour 43 420,69 € ;
  - Les travaux d'étanchéité, de chauffage et de réparation des canalisations des sanitaires du gymnase Issaurat pour 34 090,65 € ;
  - Les études et les travaux pour la construction des vestiaires de la Habette pour 22 525,44 €.
- Le versement du solde de la subvention d'équipement à l'Union Sportive de Créteil

pour participer à hauteur de 50 % à l'acquisition d'un tapis de lutte pour un montant de 8 000 € ;

- Le matériel et le mobilier pour les équipements sportifs pour un montant de 93 656,75 €.

➤ **Les investissements dans le secteur social.....710 202,44 €**

Ils concernent en particulier :

- Des travaux dans les crèches pour 420 003,66 €, qui comprennent notamment :
  - 183 301,67 € dans le cadre du plan de rafraîchissement ;
  - 83 159,88 € pour la poursuite des travaux de rénovation de la mini crèche de La Habette (travaux de menuiseries et de rénovation de la façade en 2020) ;
  - 42 767,51 € pour les travaux de pose de sols souples et de jeux ;
  - 32 859,24 € pour les travaux de la crèche de Sarrazins (travaux de peinture, de remplacement des joints anti-pince doigts, d'étanchéité...) ;
  - 21 506,33 € pour le réaménagement de la buanderie de la crèche Dolto,
  - 18 663,60 € de travaux d'étanchéité et de sécurisation de la dalle de la crèche des Abeilles ;
  - 14 231,06 € pour les travaux de pose de toiture en polycarbonate et de velux pour la verrière de la mini crèche de l'Échat.
- Des travaux de mise en œuvre du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) et ceux destinés à l'accessibilité des personnes handicapées aux équipements et espaces publics dont l'affectation est déterminée après avis de la commission d'Intégration des Personnes Handicapées (CIPH) pour 184 649,53 € ;
- Des travaux dans les locaux des seniors pour 52 289,05 €, dont 27 338, 89 € de travaux pour le service seniors, 23 801, 37 € pour le club seniors et 12 148,79 € pour le Foyer Soleil ;
- Divers travaux pour le service petite enfance pour 17 989,85 € ;
- Des travaux dans le cadre du programme de rénovation des jeux et l'amélioration des espaces extérieurs des crèches pour 42 767, 51 € dont 23 664, 17 € pour la mini crèche du Moulin, 11 022,06 € pour la Crèche Dolto et 8 081,28 € pour la crèche du Halage ;
- Des travaux de vitrage, de revêtement de sol, de menuiseries et de peinture pour le service Insertion sociale pour un montant de 14 237,81 € ;
- Des aménagements informatiques (câblage, matériels informatiques, logiciels) et téléphoniques pour 21 032,54 €.

➤ **Les investissements dans le secteur culture.....457 571,57 €**

Ils concernent :

- Les équipements socioculturels, pour un montant total de 199 554,04 €
- Le versement d'une subvention d'équipement de 100 000 € à la Fondation du Patrimoine pour la reconstruction de la Cathédrale Notre Dame de Paris et de 50 000 € à l'association Culturelle Israélite de Créteil pour l'acquisition de mobilier
- Les travaux pour l'entretien du patrimoine culturel, pour un montant total de 63 687,28 €, dont 60 325,13 € pour divers travaux sur l'Église Saint Christophe
- Des frais d'études pour le projet de rénovation globale des Cinémas du Palais pour un montant de 22 800 €, et divers travaux pour un montant de 20 189,31 €
- Du matériel pour les activités culturelles d'un montant de 1 340,94 €



➤ **Les investissements dans le secteur jeunesse.....21 801,63 €**

Ils concernent :

- Les travaux pour les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) pour un montant total de 11 047,09 € ;
- Le matériel et le mobilier des ALSH, centres d'accueil et pour les activités jeunesse pour un montant de 10 754,54 €.

**1.1.5 - Les bâtiments, équipements et matériels assurant notamment le bon fonctionnement des services municipaux**

**(2 882 262,17 € en 2020 contre 2 964 873,39 € en 2019)**

Ils sont nécessaires au bon fonctionnement de notre collectivité et à la qualité du service rendu à la population. Ils concernent notamment :

- Les actions dans le domaine de l'informatique et du numérique pour les services municipaux pour un montant total de 740 211,30 € (travaux de câblage, acquisitions de logiciels et de matériel informatique et téléphonique) ;
- Les travaux dans les bâtiments administratifs pour 517 535,89 € ;
- Le renouvellement du parc de véhicules pour 549 873,98 € ;
- Le matériel et outillage pour différents services pour 536 143,81 € ;
- Les travaux au Centre Technique Municipal pour 60 216,39 €.

**1.1.6 – Des crédits pour les aménagements de proximité**

**(261 306,33 € en 2020 contre 308 883,82 € en 2019)**

Les crédits consommés dans le cadre des décisions prises par les conseils de quartiers s'élèvent à 261 306,33 €.

**1.1.7 - Les actions d'aménagement urbain**

**(25 600,49 € en 2020 contre 191 878,85 € en 2019)**

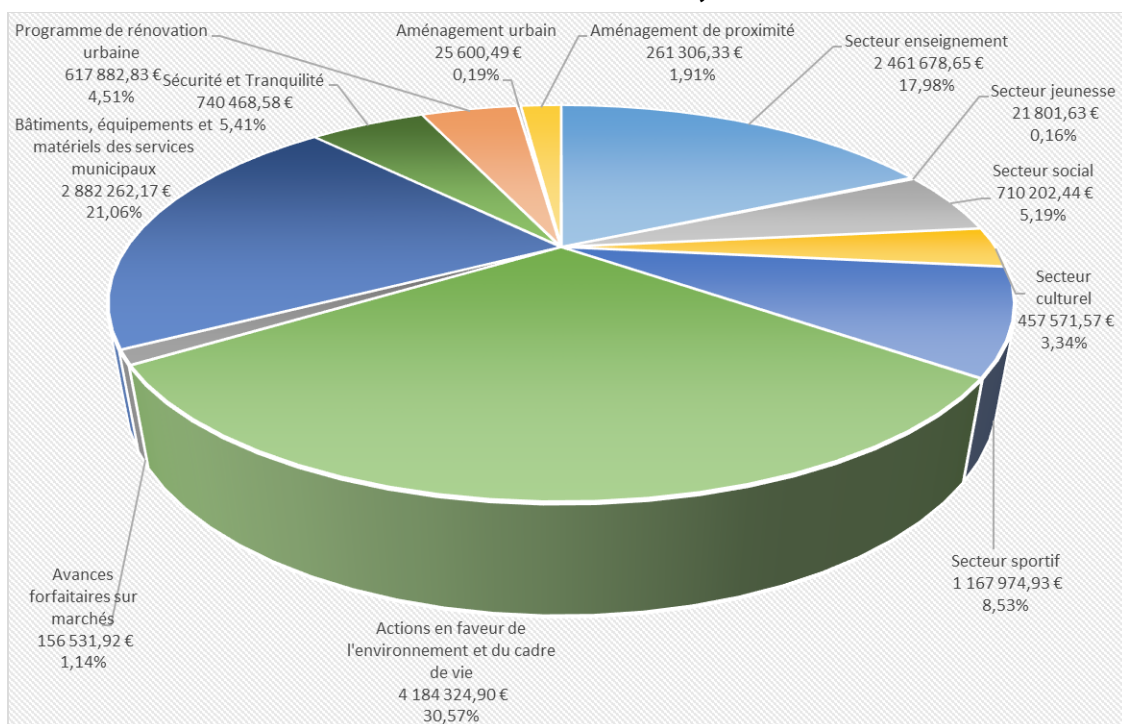
Il s'agit des divers frais d'études, d'acquisition, frais notariés et frais de classement des voies privées pour 25 600,49 €.

**1.1.8 - La comptabilisation des avances forfaitaires versées aux titulaires des marchés publics :**

Le versement des avances forfaitaires s'élève à 156 531,92 € pour l'exercice 2020.

## Répartition des dépenses d'équipement entre secteurs :

**TOTAL : 13 687 606,44 €**



## 1.2 LES DÉPENSES FINANCIÈRES

**(14 587 373,56 € en 2020 contre 16 046 219,05 € en 2019),**

### 1.2.1 - Le remboursement de la dette (13 071 327,94 € en 2020 contre 14 338 196,28 € en 2019) et le remboursement des cautions (2 487,19 € en 2020 contre 2 251,80 € en 2019):

En 2020, le remboursement en capital de la dette s'élève à 13 071 327,94 € contre 14 338 196,28 € en 2019.

Le remboursement des cautions relatives aux locaux commerciaux, et jardins familiaux s'élève à 2 487,19 € en 2020 contre 2 251,80 € en 2019.

### 1.2.2 – La participation versée à Créteil Habitat - SEMIC pour le financement de la Maison de l'Enfance Aimé Césaire

**(1 513 558,43 € en 2020 contre 1 579 156,62 € en 2019)**

Conformément au mode de financement de la Maison de l'Enfance Aimé Césaire, Adopté par le conseil municipal dans sa séance du 6 novembre 2006, la commune verse à Créteil Habitat-SEMIC, depuis 2009, une participation d'équilibre à hauteur de l'annuité des prêts contractés par Créteil Habitat- SEMIC. En 2020, la participation versée a été de 1 513 558,43 €.

## 1.3– LES DÉPENSES D'ORDRE

**(759 860,31 € en 2020 contre 901 736,23 € en 2019)**

D'un montant de 759 860,31 €, elles se composent :

- de la neutralisation des subventions versées pour un montant de 600 000,00 € ;
- des travaux en régie qui constituent des investissements réels effectués par nos propres services. Ils ne font donc pas l'objet de décaissements, ce qui leur vaut la

qualification d'opérations d'ordre. Ils ont une contrepartie en recettes d'ordre de fonctionnement pour 91 530,50 € ;

- des transferts de frais d'études sur compte de travaux pour 58 945,56 € ;
- des moins-values sur cessions d'immobilisations (véhicules,) pour 9 384,25 €.

## II- LES RECETTES

Les recettes d'investissement réalisées sur l'exercice se sont élevées à 33 856 448,69 € en 2020 contre 30 175 993,96 € en 2019.

Les recettes réalisées sur l'exercice 2020 sont constituées :

- De recettes réelles pour un montant de 29 540 776,78 € contre 23 004 669,77 € en 2019 ;
- De recettes d'ordre à hauteur de 4 315 671,91 € en 2020 contre 7 171 324,19 € en 2019.

### 2.1 – LES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

**(29 540 776,78 € en 2020 contre 23 004 669,77 € en 2019)**

Les recettes réelles correspondent à :

#### 2.1.1 - Des subventions d'investissement

**(2 185 670,99 € en 2020 contre 1 722 831,79 € en 2019)**

La commune a perçu des subventions de la part de :

- La société SUEZ pour les travaux de confortement du canal.....300 000,00 €
- La subvention d'investissement de l'État dans le cadre du programme territoire à énergie positive pour une croissance verte pour les travaux de remplacement des menuiseries de l'école élémentaire Félix Éboué .....279 054,88 €
- Les subventions d'investissement de la Région dans le cadre du contrat régional :
  - Les travaux d'aménagement de la Pointe de l'Île Brise Pain.....63 530,35 €
  - Les travaux de rénovation des façades de l'école maternelle du Jeu de paume.....133 932,53 €
- La participation du SIPPAREC pour l'éclairage public..... 138 815,84 €
- La Caisse d'Allocations Familiales pour les travaux de réaménagement de la crèche de La Habette .....72 000,00 €
- Les subventions de la Métropole du Grand Paris versées dans le cadre du Fonds d'investissement Métropolitain :
  - Fonds métropolitain pour l'innovation numérique..... 11 000,00 €
  - Fonds métropolitain dans le cadre de la requalification de la rue de la Prairie.....68 370,00 €
- Les subventions d'investissement liées au programme de rénovation urbaine
  - La subvention de l'ANRU au titre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et des études urbaines.....52 751,00 €
  - La subvention CDC au titre des études urbaines..... 32 566,50 €
  - La subvention de l'ANRU concernant les études transversales du quartier de La Habette.....4 365,00 €
- La participation de la Société du Grand Paris pour le financement des travaux pour la mise en compatibilité des biens de la commune nécessaire à la réalisation des travaux

- du réseau de transport public du Grand Paris.....18 239,81 €
- L'État, dans le cadre de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques pour les crues de la Seine et de la Marne en janvier et février 2018.....26 438,64 €
- L'État, dans le cadre de la lutte contre la fracture numérique pour les élèves dans le contexte de crise sanitaire.....7 482,00 €
- L'État, dans le cadre de l'organisation des élections municipales dans le contexte de crise sanitaire pour l'achat de parois de protections.....6 750,00€
- L'État, dans le cadre du FIPHFP pour les études et aménagements ergonomiques de postes ..... 6 529,44 €

Le montant du produit des amendes de police versé par l'État s'élève à 963 845,00 €.

### **2.1.2 - Des emprunts pour financer les opérations d'équipement**

**(11 940 000,00 € en 2020, contre 13 000 000,00 € en 2019)**

Les emprunts réalisés en 2020 s'élèvent à 11 940 000,00 € contre 13 000 000,00 € en 2019.

### **2.1.3 - Des dotations et fonds divers**

**(2 635 140,43 € en 2020 contre 3 305 614,06 € en 2019)**

Ils se répartissent de la sorte :

- Le FCTVA qui correspond à 16,404 % des dépenses d'investissement éligibles réalisées en 2019.....2 307 685,00 €
- La taxe d'aménagement.....327 455,43 €

### **2.1.4 - D'autres produits**

**(2 195,76 € en 2020 contre 2 276,08 € en 2019)**

Cela concerne les cautions des logements de fonction, des locaux commerciaux pour 1 985,76 € et des jardins familiaux pour un montant de 210,00 €.

### **2.1.5 – Remboursement des avances forfaitaires**

**(65 310,83 € en 2020 contre 52 685,06 € en 2019)**

Cela concerne le remboursement des avances forfaitaires versées aux titulaires des marchés publics de travaux. Pour 2020, le montant récupéré s'élève à 65 310,83 €.

### **2.1.6 – Participations et créances rattachées**

Il s'agit d'un reversement de la SEM Île de France Énergies pour un montant de 25 €.

### **2.1.7 – L'excédent de fonctionnement capitalisé pour 12 712 433,77 €**

Il s'agit de la part du résultat excédentaire de la section de fonctionnement 2019 affecté au besoin de financement de la section d'investissement 2019.

## **2.2 – LES RECETTES D'ORDRE**

**(4 315 671,91 € en 2020 contre 7 171 324,19 € en 2019)**

Elles comprennent :

- Les sorties d'actifs du fait des cessions réalisées .....606 562,54 €

- Les plus-values liées aux sorties d'actifs (réseau câblé, local 35 avenue Billotte, véhicules, mobiliers).....483 186,60 €
- Les amortissements des immobilisations et des subventions versées...  
.....3 166 977,21 €
- Le transfert des frais d'études sur compte de travaux.....58 945,56 €

### III- LES REPORTS D'INVESTISSEMENT 2020 REPRIS AU BUDGET PRIMITIF 2021

#### 3.1- LES REPORTS DE DÉPENSES

(4 697 639,45 € en 2020 contre 5 035 151,81 € en 2019)

Les crédits d'investissement reportés de 2020 sur 2021 s'élèvent à 4 697 639,45 € et concernent, d'une part, des travaux ou des acquisitions de matériel et d'équipement pour lesquels les factures sont parvenues après le 31 décembre et, d'autre part, des travaux pour lesquels le lancement de l'opération a été retardé du fait de la crise sanitaire, du déroulement de certaines procédures complexes (marchés publics, instruction de dossiers de subventions) ou de mauvaises conditions climatiques. Ils concernent notamment :

Rénovation de la place Giraudoux (les travaux, entamés en novembre 2020, suivent un rythme très satisfaisant)	1 717 020,79 €
Le versement d'une subvention d'équipement pour la construction de l'espace Martin Luther King conformément à la convention conclue en 2018. La subvention a été versée en mai 2021.	500 000 €
Travaux et équipements dans les écoles, les cours d'école et les restaurants scolaires (notamment divers travaux en cours dans les groupes scolaires pour 101 322 €).	341 052,14 €
Le programme d'entretien et de travaux sur l'éclairage public et la signalisation tricolore.	334 086,27 €
Travaux et matériels dans les équipements sportifs dont les travaux au Palais des Sports pour l'installation d'un espace de stockage.	280 416,84 €
Les crédits liés à l'achat de matériel, de licences informatiques et les travaux sur le réseau informatique.	232 360,11 €
Travaux sur les ouvrages d'art, notamment les travaux de réfection du ponton pour 75 807,60 €, l'étude pour la requalification de la Dalle Larminat pour 74 087,61 €.	176 476,70 €
Travaux et équipements dans les équipements socioculturels et autres espaces dédiés à la Culture.	178 720,79 €
Les études dans le cadre des opérations d'aménagements urbains.	165 994,94 €
L'achat de véhicules et matériel du garage.	162 110,01 €
Le matériel et les travaux d'aménagement de voirie.	150 566,19 €
Finalisation du programme d'aménagements de sécurité, (le retard de cette opération étant dû à des interventions d'Enedis sur les raccordements électriques).	143 234,14 €
Les frais d'acquisition de terrains et de voirie.	71 760,78 €
Travaux d'aménagement et d'entretien de l'Hôtel de ville et des différents bâtiments communaux.	65 927,10 €
Les travaux d'économie d'énergie à la maternelle Victor Hugo (passage au gaz).	52 159,20 €
Le matériel, le mobilier et les travaux pour le secteur de la jeunesse.	39 440,41 €

Les travaux et le matériel pour les parcs et jardins.	31 273,74 €
Les crédits mis à disposition des conseils de quartiers permettant la mise en œuvre des projets décidés au plus près des besoins de nos concitoyens.	28 116,59 €
Les crédits liés à l'achat de matériel, outillage, mobilier.	22 154,87 €
Les travaux dans les crèches.	4 767,84 €

### 3.2 LES REPORTS DE RECETTES

(5 165 964,16 € en 2020 contre 1 532 748,31 € en 2019)

Les recettes restant à réaliser à la clôture de l'exercice s'élèvent à 5 165 964,16 €. Elles sont constituées de subventions liées à des travaux en cours, d'un emprunt contracté en 2020 et mobilisé en 2021 et de la restitution d'avances forfaitaires versées aux titulaires de marchés publics. En 2019, l'enveloppe d'emprunt a été entièrement mobilisée sur l'exercice, ne nécessitant pas d'emprunt de report.

<b>Emprunt contracté auprès de l'Agence France Locale</b>	<b>3 000 000,00 €</b>
<b>Subventions d'investissement liées aux programmes de rénovation urbaine :</b>	<b>406 423,50 €</b>
-la subvention de l'ANRU au titre de l'aménagement des espaces extérieurs (phase 2 PRU BLEUETS)	231 965,00 €
- la subvention de la Région au titre de l'aménagement des espaces extérieurs (phase 2 PRU BLEUETS)	117 863,00 €
-la subvention de l'ANRU au titre des études transversales (quartier de La HABETTE)	35 635,00 €
-la subvention de la CDC au titre des études transversales (quartier de La HABETTE)	20 000,00 €
-la subvention de la CDC au titre des études urbaines	960,50 €
<b>Subventions d'investissement de la Région (contrat régional) :</b>	<b>481 422,94 €</b>
-la subvention des travaux de requalification de la place Giraudoux	350 000,00 €
-la subvention des travaux de rénovation des façades de l'école du Jeu de Paume	88 984,47 €
-la subvention pour l'aménagement de la pointe de l'Île Brise Pain	42 438,47 €
<b>Subventions d'investissement métropolitaines :</b>	<b>415 813,00 €</b>
-la subvention pour la requalification de la place Giraudoux	302 259,00 €
-La subvention pour la requalification de la rue de la Prairie	102 554,00 €
-La subvention au titre du fonds métropolitain d'innovation numérique	11 000,00 €
<b>Subventions d'investissement de l'État dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local :</b>	<b>283 333,00 €</b>
-La subvention pour la rénovation des charpentes des gymnases Schweitzer et Issaurat	50 000,00 €
-La subvention pour la requalification du stade Brise Pain	233 333,00 €
<b>Subventions du SIPPAREC :</b>	<b>169 058,60 €</b>
-La participation pour l'éclairage public	120 590,56 €
-La subvention pour l'acquisition de véhicules électriques	35 189,50 €
-La subvention pour l'acquisition de bornes de recharge électriques	13 278,54 €
<b>Les subventions de la CAF :</b>	<b>184 365,00 €</b>

-La subvention pour le plan de rafraîchissement des crèches	117 701,00 €
-La subvention pour les travaux du multi-accueil à la Croix des Mèches	66 664,00 €
<b>Les subventions relatives aux travaux d'installation de la vidéo-protection :</b>	<b>103 500,00 €</b>
-La subvention de l'État FIPD	36 000,00 €
-La subvention de la Région	67 500,00 €
<b>Restitutions des avances forfaitaires versées aux titulaires de marchés publics</b>	<b>122 048,12 €</b>

## IV - LE RÉSULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour 2020, le résultat de clôture de la section d'investissement présente un besoin de financement de 4 388 421,89 € qui, après reprise des dépenses et des recettes restant à réaliser, aboutit à un besoin de financement de 3 920 097,18 €.

L'exécution du budget 2020 en investissement se résume de la façon suivante :

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	29 034 840,31 €	33 856 448,69 €
Résultat antérieur reporté	9 210 030,27 €	
<b>TOTAL</b>	<b>38 244 870,58 €</b>	<b>33 856 448,69 €</b>
Résultat de clôture avant restes à réaliser repris au budget 2020	4 388 421,89 €	
Restes à réaliser 2020	4 697 639,45 €	5 165 964,16 €
<b>Résultat 2020</b>	<b>3 920 097,18 €</b>	

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### I - LES DÉPENSES

Les dépenses de la section de fonctionnement se sont élevées à 166 492 791,81 € en 2020, contre 167 206 730,17 € en 2019.

Les dépenses réelles s'établissent à 162 236 065,46 €, soit un taux de réalisation de 97 % contre 160 035 405,98 €, en 2019 avec un taux de réalisation de 97,99 %.

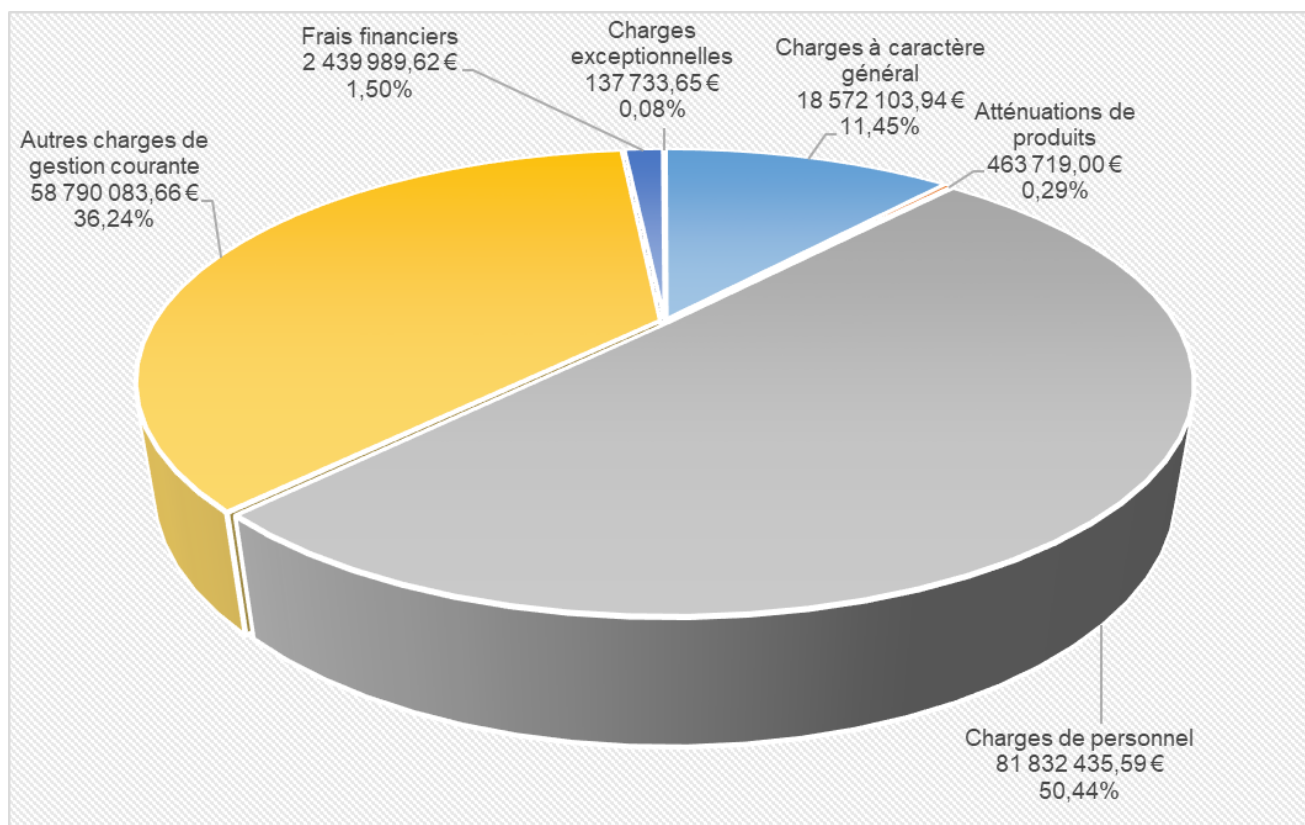
Les dépenses réelles de fonctionnement peuvent être appréhendées selon la nature de la dépense ou selon le secteur d'activité auquel sont destinés les crédits.

#### 1.1.- LES DÉPENSES RÉELLES PAR NATURE

	CA 2019	CA 2020	Variation
Charges à caractère général	19 100 823,24 €	18 572 103,94 €	-2,77%

Charges de personnel	79 932 901,41 €	81 832 435,59 €	2,38%
Atténuations de produits	564 901,00 €	463 719,00 €	-17,91%
Autres charges de gestion courante	57 579 148,05 €	58 790 083,66 €	2,10%
Frais financiers	2 680 754,15 €	2 439 989,62 €	-8,98%
Charges exceptionnelles	176 878,13 €	137 733,65 €	-22,13%
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>160 035 405,98 €</b>	<b>162 236 065,46 €</b>	<b>1,38%</b>

### Dépenses réelles de fonctionnement 2020



#### 1.1.1 - Les charges à caractère général

**(18 572 103,94 € contre 19 100 823,24 € pour 2019)**

La crise sanitaire a eu un double effet sur les charges à caractère général. Ainsi certains postes classiques de dépenses sont en baisse par rapport à 2019 (du fait de l'annulation des classes de découvertes, des séjours de vacances, de la moindre fréquentation du restaurant administratif sur l'alimentation, de l'impact de la fermeture des équipements pendant le confinement sur les dépenses de fluides, de l'impossibilité d'organiser certaines manifestations...). Par contre, la commune a engagé de nouvelles dépenses pour lutter contre la crise sanitaire pour un montant total de 1 150 018,29 € (achat de masques, gels hydro alcooliques, nettoyage des locaux...).

La baisse des charges à caractère général s'explique également sur des économies obtenues par des optimisations sur divers marchés ainsi que diverses consommations de fournitures.

Elles comprennent essentiellement :

- les charges de fluides pour un montant de 4 796 408,57 € ;



- les charges d'entretien de bâtiments, de voirie-réseaux et de matériel pour un montant de 4 269 658,47 € ;
- les achats de fournitures pour la collectivité (alimentation, fournitures administratives, scolaires, d'entretien, de voirie, de petit équipement, vêtements de travail...) pour un montant de 3 542 341,64 € ;
- les achats de prestations de service (classes de découverte, centres de vacances, prestations pour les centres de loisirs...) pour un montant de 1 368 961,47 € ;
- les primes d'assurance versées pour 1 329 027,94 € ;
- les locations et charges locatives pour un montant de 1 199 850,15 €.

### 1.1.2 - Les charges de personnel

**(81 832 435,59 € contre 79 932 901,41 € pour 2019)**

En 2020, les dépenses de personnel ont connu une évolution de 2,38 % par rapport au réalisé 2019.

Cette évolution de la masse salariale résulte principalement du glissement vieillesse technicité, mais aussi de l'augmentation des cotisations patronales (Urssaf Transport) et du niveau du SMIC.

Les dépenses de masse salariale 2020 ont également été impactées par les conséquences de la pandémie. Ainsi, des agents ont été mobilisés pour exercer des missions en dehors de leurs horaires habituels. Les interventions ont notamment consisté en des régulations des files d'attente, la distribution de masques, ou des mobilisations dans le cadre des mesures de protection. Par ailleurs, la pandémie et les mesures d'isolement des agents souffrant de pathologie ont conduit la collectivité à être privée de la présence d'un certain nombre d'agents. Elle a ainsi été conduite à renforcer provisoirement les équipes, notamment celle de la logistique des écoles.

L'exécution des dépenses de masse salariale 2020 intègre également la prise en charge de la prime accordée aux agents mobilisés pendant le premier confinement. (390 000 €)

La préservation du pouvoir d'achat s'est par ailleurs traduite par la poursuite de la mise en application des mesures dites « PPCR » (Parcours professionnels, carrières et rémunérations).

Enfin, dans le cadre de la politique de sécurisation des parcours professionnels, un plan d'intégration des animateurs contractuels a été mis en place. Il a concerné 10 agents en 2020.

### 1.1.3 - Les subventions et participations

**(58 790 083,66 € contre 57 579 148,05 € pour 2019)**

Les subventions et participations concernent essentiellement :

- la contribution au Fonds de compensation des charges territoriales versée à Grand Paris Sud Est Avenir pour un montant de 31 447 582,00 €, contre 31 236 221,00 € en 2019. Le réalisé de l'exercice 2020 intègre la revalorisation législative de 1,2 % sur la part fiscalité (12 785 453,57 €), et sur la part liée aux transferts de compétence ;
- la subvention au CCAS pour 13 134 993,00 €, contre 12 467 993,00 € versée en 2019. Cette augmentation de la subvention communale au CCAS a permis de prendre en charge l'accompagnement des publics fragiles durant la crise sanitaire, et d'augmenter le volume des soutiens financiers aux ménages modestes, particulièrement impactés par les conséquences économiques de la pandémie ;
- les subventions aux associations pour 9 077 811,45 €, contre 8 714 801,12 €, en 2019 ;
- la contribution aux dépenses de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris, pour 1 825 280,01 € contre 1 793 022,70 € en 2019 ;
- le versement des indemnités aux élus pour un montant de 1 047 472,30 € contre

1 054 328,21 € en 2019 ;

- les contributions aux établissements publics de coopération intercommunale pour 1 247 003,75 €, contre 1 169 658,06 € en 2019 (Infocom94, Base de loisirs de Créteil, Autolib, SIFUREP) ;
- les participations aux frais de scolarités pour les enfants scolarisés hors de Créteil, les participations pour les écoles privées pour un montant total de 670 031,70 €, contre 761 565,66 € en 2019.

#### 1.1.4 - Les frais financiers

**(2 439 989,62 € en 2020 contre 2 680 754,15 € pour 2019)**

Les frais financiers sont composés des intérêts de la dette, des frais de trésorerie, des autres charges financières et des intérêts courus non échus (ICNE), soit :

- Intérêts de la dette.....2 302 213,84 €
- Autres charges financières.....235 724,81 €
- Frais de trésorerie..... 6 508,73 €
- Charges d'intérêts liées aux ICNE.....- 104 457,76 €

Les autres charges financières sont composées des commissions versées aux établissements bancaires, (22 438,01 €) et des versements liés au Swap (213 286,80 €) qui sont compensés en recettes.

Au 31 décembre 2020, le capital restant dû est de 132 472 654,88 €.

#### Un focus de la dette du budget principal est réalisé ci-dessous :

La dette est équilibrée entre taux fixe pour 61,81%, taux variable pour 36,74 % et taux à barrière à 1,44 %. Elle comprend 98,39 % de produits classés en 1A dans la charte Gissler. Le taux moyen de la dette s'élève à 1,63 % au 31 décembre 2020. La commune a su ainsi profiter de taux bas depuis 2015.

La décomposition entre taux fixe et variable est la suivante :

Risques de taux	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	77 344 092 €	58,38%	2,39%
Fixe à phase	4 540 912 €	3,43%	0,46%
Variable	46 398 345 €	35,02%	0,53%
Livret A	2 278 484 €	1,72%	1,62%
Barrière hors zone EUR	1 910 822 €	1,44%	0,76%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>132 472 655 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>1,63%</b>

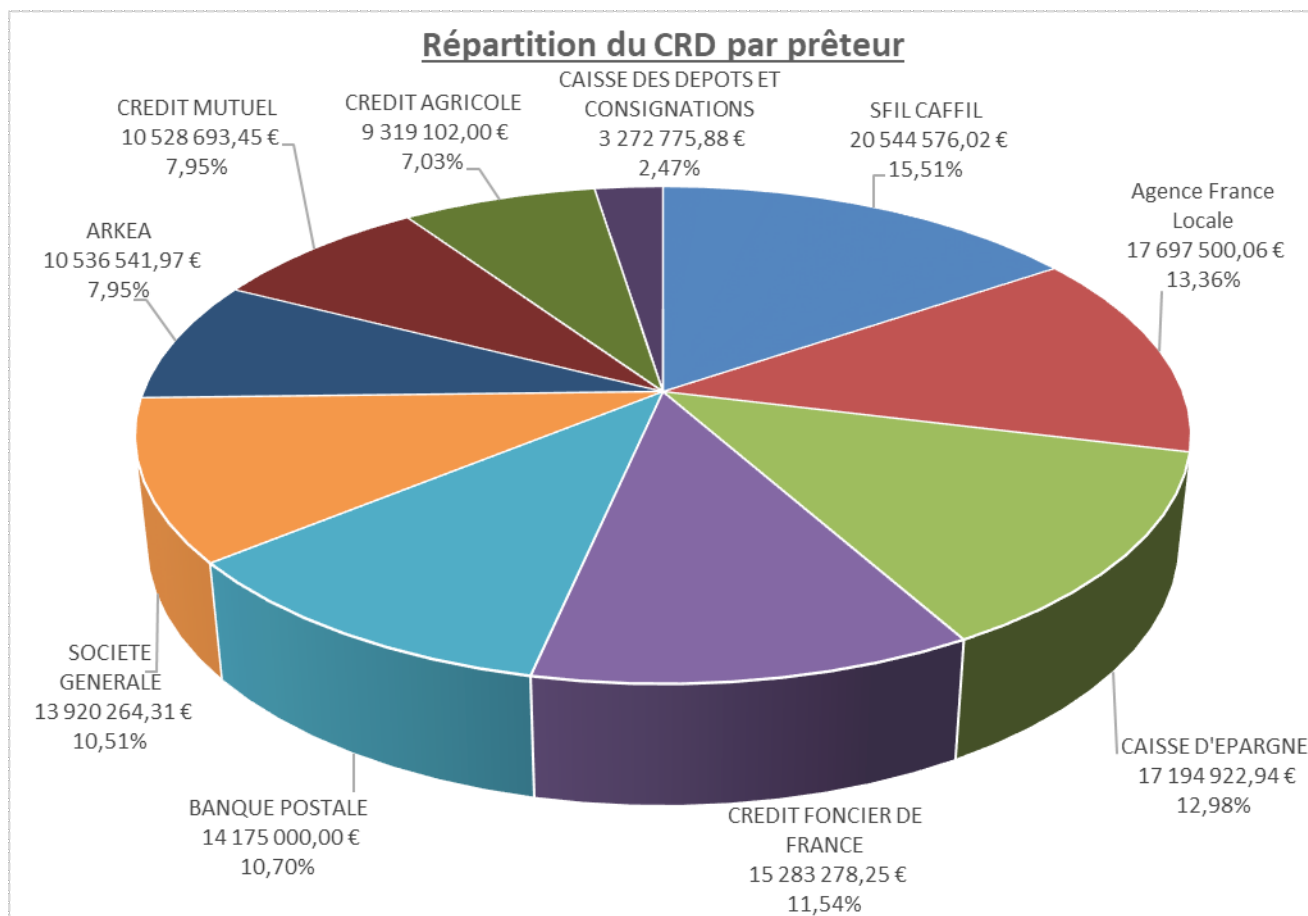
La durée de vie résiduelle est de 12 ans et 2 mois. Elle correspond à la durée de vie résiduelle moyenne pondérée par le capital restant dû.

La durée de vie moyenne est de 6 ans et 6 mois. Elle mesure la vitesse d'amortissement de l'encours ou d'un seul prêt. Plus l'amortissement est rapide (exemple : un amortissement linéaire), plus la durée de vie moyenne sera courte.

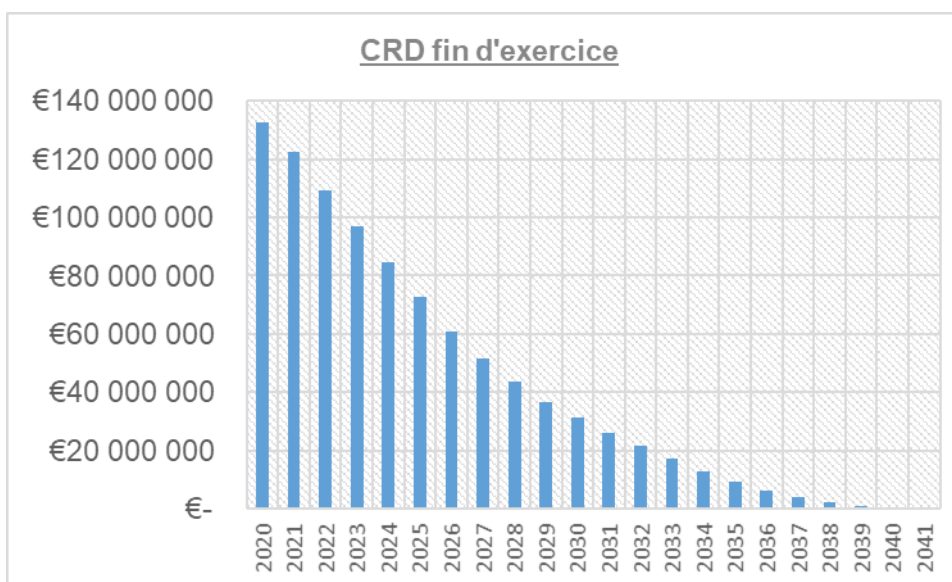
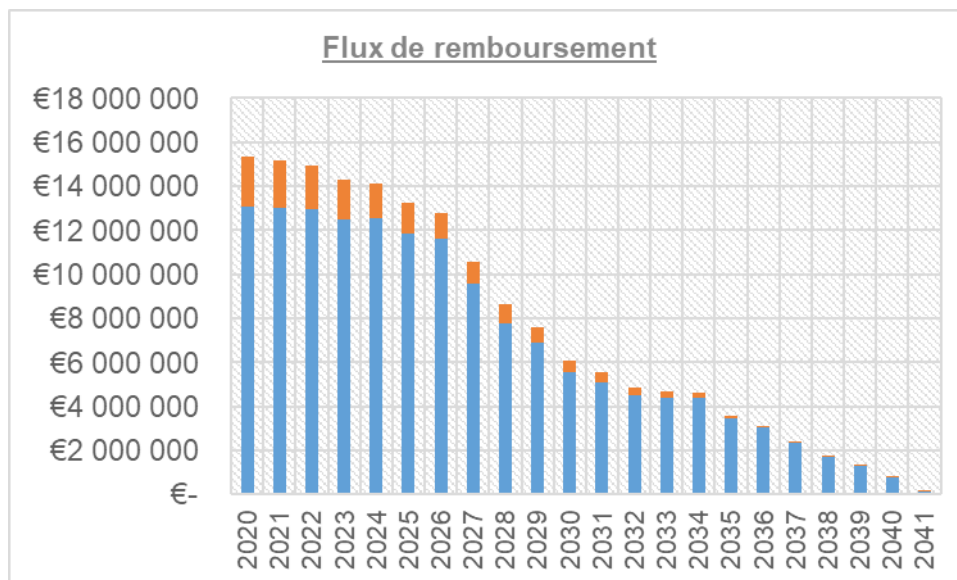
La répartition de l'encours de dette entre prêteurs est la suivante :

Prêteur	CRD	% du CRD
SFIL CAFFIL	20 544 576 €	15,51%
Agence France Locale	17 697 500 €	13,36%
CAISSE D'EPARGNE	17 194 923 €	12,98%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	15 283 278 €	11,54%
BANQUE POSTALE	14 175 000 €	10,70%

SOCIETE GENERALE	13 920 264 €	10,51%
ARKEA	10 536 542 €	7,95%
CREDIT MUTUEL	10 528 693 €	7,95%
CREDIT AGRICOLE	9 319 102 €	7,03%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	3 272 776 €	2,47%
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>132 472 655 €</b>	<b>100,00%</b>



## Profil d'extinction de la dette



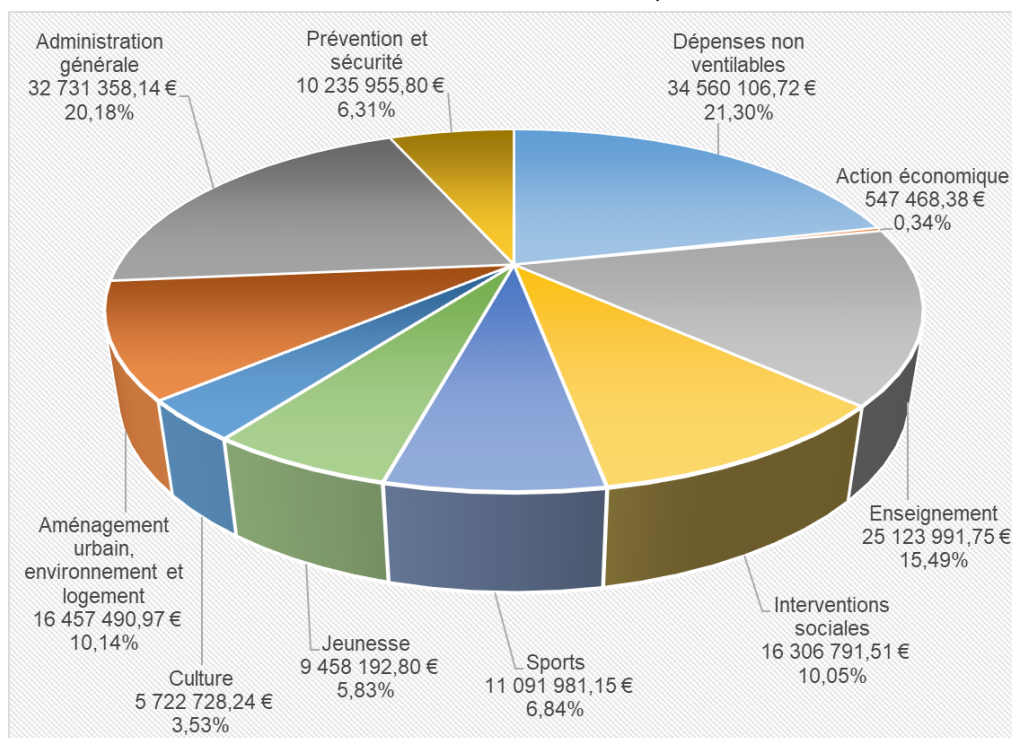
### 1.2 – LES DÉPENSES RÉELLES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Cette approche regroupe, par secteur, les dépenses directes (fournitures, achats) et indirectes (personnels, fluides, subventions) de fonctionnement. Elle permet de mesurer l'effort global réalisé par la collectivité dans un domaine particulier.

Les dépenses réelles, d'un montant total de 162 232 065,46 €, sont réparties entre les différents secteurs de l'activité communale.

## Répartition des dépenses de fonctionnement réelles par secteur d'activité

Total : 162 236 065,46 €



- **Interventions sociales, santé et actions en faveur de la petite enfance et des personnes âgées.....16 306 791,51 €**  
(pour 14 377 809,09 € en 2019)

La commune s'est fortement mobilisée pour accompagner les cristoliens face aux conséquences de l'épidémie. En première ligne dans le cadre de la réponse à la crise sanitaire, le CCAS est un acteur majeur de la santé et de la solidarité.

Dans ce contexte, la commune a souhaité maintenir, et renforcer, son soutien aux actions plus que jamais nécessaires du CCAS. Ainsi, pour 2020, le budget consacré à l'action sociale s'élève à 16 306 791,51 € et se matérialise principalement par la subvention versée par la Ville au CCAS pour un montant de 13 134 993 €.

Ce dernier confirme l'engagement municipal en faveur de la solidarité et garantit à cet acteur de proximité les moyens nécessaires à la continuité et au développement de ses actions.

### ➤ Les dépenses liées à la lutte contre la crise sanitaire

Les dépenses liées à la lutte contre la crise sanitaire s'élèvent en 2020 à 1 193 657,16 €.

Ainsi, la commune a pris de nombreuses mesures de protections sanitaires : achat et distribution de masques à destination notamment des cristoliens, mise à disposition du centre Eyquem pour la création d'un centre de consultation médicale qui a fonctionné pendant plus de trois mois, transformation du gymnase Plaisance en site d'hébergement pour les secouristes de la protection civile de la Croix Blanche, accueil de secouristes au sein du bâtiment-vestiaires du stade Desmont...

### ➤ Les prestations d'aide, de soutien à domicile, de logement et d'animation en faveur des personnes âgées

En 2020, la politique publique en matière de solidarité envers les plus âgés a permis à 199 personnes de bénéficier de l'allocation mensuelle municipale représentant près de 80%

du SMIC pour une seule personne et 125 % pour un couple.

Cette même année, une attention particulière a été portée aux prestations de maintien à domicile dans le contexte épidémique. Elles ont été élargies durant les périodes de confinement par des prestations supplémentaires d'aide aux courses, de retrait de médicaments, d'argent. Le service de livraison de repas à domicile a également fortement augmenté durant ces périodes. Des prestations de soins à domicile assurées par des infirmières et aides-soignantes ont également été apportées par le service de soins infirmiers à domicile. Les protocoles d'intervention ont été adaptés afin de protéger les bénéficiaires de ces interventions à domicile. Les personnes inscrites au fichier des personnes vulnérables ont reçu des appels réguliers durant les périodes de confinement. Des accompagnements ont par ailleurs été proposés à la sortie du confinement pour aider les personnes inquiètes de retourner à l'extérieur.

### ➤ **Les interventions sociales**

Des aides financières sont attribuées sur évaluation sociale pour les besoins de première nécessité (aides alimentaires d'urgence, aides vie courante, loyers, énergie). Plus de 2 200 aides ont été attribuées en 2020.

Un dispositif mis en place en décembre 2020 vise à soutenir les étudiants vivant en logement autonome pour le paiement de leurs charges, dans un contexte économique où nombre d'entre eux sont privés d'activité rémunérée. Cette aide représente un montant de 200 € par étudiant.

Le fonds d'intervention pour le Mont-Mesly a permis d'accorder une aide aux ménages relogés dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain du quartier pour leurs dépenses d'installation.

Le service des prestations sociales a par ailleurs été fortement mobilisé dans un contexte de précarisation de certains ménages pour accompagner les familles et orienter les usagers pour accéder à leurs droits.

Le CCAS a également agi en faveur de la prévention des expulsions locatives au travers du pilotage d'un dispositif partenarial. La Commission Locale Inter-Partenariale de Prévention des Expulsions (CLIFE) a ainsi examiné la situation de ménages du parc social et privé, en réquisition de la force publique.

### ➤ **Le secteur de la petite enfance**

Le secteur Petite Enfance du CCAS propose des modes d'accueil aux enfants âgés de 3 mois à 3 ans et gère, à ce titre, 721 places d'accueil en crèches collectives, mini-crèches, multi-accueils et multi-accueil familial. Ce secteur a été fortement mobilisé dans le cadre de la crise, notamment pour garantir l'accueil des enfants de personnels soignants.

Il conduit par ailleurs des actions pour soutenir les modes de garde individuels au travers l'accueil et l'accompagnement des personnes agréées gardant des enfants à leur domicile au sein de deux Relais Assistantes Maternelles (RAM).

Les haltes garderies ont été transformées au 1<sup>er</sup> janvier 2020 en multi-accueils permettant ainsi de maintenir des plages d'accueil occasionnel et de développer en parallèle des contrats d'accueil régulier à temps partiel de 2 ou 3 jours pour répondre aux besoins spécifiques de certaines familles (en insertion professionnelle, création d'entreprise, travail à temps partiel...)

### ➤ **Les interventions en faveur des personnes handicapées**

Le CCAS développe une politique d'intégration des personnes handicapées particulièrement active : des crédits d'aide sont prévus pour l'achat de matériel spécifique ou pour aider les enfants à partir en vacances dans des accueils de la Ville ou des accueils spécialisés.

Il met aussi en œuvre les moyens nécessaires (notamment en personnel) à l'accueil des enfants handicapés dans les structures de la petite enfance et le secteur aide à domicile

soutient également des personnes handicapées dans leur vie au quotidien.

Le point information handicap s'est réorienté en 2020 sur des entretiens individuels en visio pour s'adapter à la situation sanitaire et a mis en place durant le premier confinement des appels téléphoniques réguliers auprès de certaines personnes fragilisées.

Un système de transcription simultanée orale et visuelle a été installé en 2020 dans les principaux points d'accueil de la Ville et du CCAS afin d'améliorer l'accueil des personnes présentant une déficience auditive

#### ➤ **Les actions de prévention santé et sanitaire**

Le service prévention-santé du CCAS organise de nombreuses actions de prévention en direction des enfants de 0 à 12 ans, de leurs familles et des adultes qui les encadrent. Les ateliers d'éducation nutritionnelle « Tonus et Vitamines » ont bénéficié à 165 classes en 2020. Les actions de prévention bucco-dentaire ont touché 219 classes maternelles et élémentaires, et plus de 200 enfants d'IME.

Le CCAS organise des actions de sensibilisation à la prévention nutritionnelle et bucco-dentaire, avec notamment l'organisation d'une journée de dépistage des caries, en lien avec le département, l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et France AgriMer. En 2020, cette journée a bénéficié à 339 enfants.

Les crédits de fonctionnement associés sont répartis de la façon suivante :

- 13 134 993 € de subvention au C.C.A.S ;
- 1 589 983,31 € de frais de personnel ;
- 1 193 657,16 € de dépenses liées à la lutte contre la crise sanitaire ;
- 118 475 € de subventions pour les associations du secteur social.

**- Enseignement.....25 123 991,75 €**

**(pour 24 905 050,88 € en 2019)**

**(dont 21 626 547,69 € de dépenses de personnel en 2020)**

La direction de l'éducation a poursuivi en 2020, malgré la pandémie, ses activités directement liées au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires (frais liés à l'activité pédagogique : fournitures scolaires, sorties, projets d'école, activités culturelles et sportives).

La mise en œuvre des mesures de sécurité et de protection face au virus du Covid-19, aussi bien en matière d'approvisionnement (savon, gel hydro-alcoolique...) que des mesures d'organisation (restauration scolaire, entretien, encadrement, notamment) a permis un accueil de qualité des écoliers, leurs enseignants et les personnels de la commune. Depuis mars 2020, les services ont réussi, en suivant les évolutions des protocoles sanitaires, à maintenir au mieux l'ensemble des mesures de politique éducative : les interventions sur le temps scolaire, les activités périscolaires ont repris en totalité dès la rentrée. Seules les classes de découverte ont dû être annulées, faute d'assurance des prestataires de pouvoir les organiser.

La phase opérationnelle de la cité éducative du Mont-Mesly a commencé à se déployer en 2020. La pandémie a eu un fort impact sur son programme d'actions initiales. Toutefois, une réorientation des projets et activités, notamment vers les usages numériques, a permis d'accompagner des enfants des familles en difficulté face à cet outil, par une dotation de 20 ordinateurs et 240 tablettes et un accompagnement pour la prise en main. Par ailleurs, plusieurs actions conduites au bénéfice des élèves des écoles du Mont-Mesly dans le cadre du dispositif « Antirouille » ont reçu des financements de la cité éducative.

**- Aménagement urbain, environnement et logement.....16 457 490,97 €**

**(pour 16 197 998,82 € en 2019)**

En 2020, la municipalité a poursuivi son engagement en faveur d'un cadre de vie durable et

de qualité, inscrivant ces politiques dans ses priorités. Le déploiement de l'application de signalement « Créteil l'œil citoyen » en décembre dernier a permis de donner une dimension plus participative au soin des espaces publics, tout en renforçant la pertinence de l'action des services.

La commune a également continué à œuvrer pour l'efficacité énergétique et la diversité des espaces verts.

Parmi les crédits de fonctionnement du budget aménagement urbain, environnement et logement peuvent être identifiés :

- 9 884 881,07 € pour les espaces verts urbains avec 8 626 547,21 € de dépenses de personnel, 510 172,57 € de dépenses de fluides, 440 721,60 € de contrats d'entretien et 226 221,06 € de fournitures et matériels pour les espaces verts ;
- 2 747 267,35€ pour la voirie communale et ses équipements avec 1 839 130,46 € de dépenses de personnel, 321 862,32 € pour les charges de copropriété des parkings, 148 823,42 € de fournitures de voirie, 72 927,71 € pour la maintenance des panneaux extérieurs d'information municipale et 28 137,02 € d'entretien de la signalisation tricolore ;
- 1 635 437,15 € pour l'éclairage public dont 679 108,92 € de dépenses de fluides ; 625 260,20 € de dépenses d'entretien et 301 468,31 € pour les illuminations de fin d'année ;
- 30 342,87 € pour notamment les loyers et charges des logements de fonction des groupes scolaires.

**- Sports..... 11 091 981,15 €**  
**(pour 10 673 813,86 € en 2019)**  
**(dont 4 893 989,98 € de dépenses de personnel)**

La politique sportive cristolienne a été durement impactée par la crise sanitaire. Toutefois, Créteil a maintenu en 2020 son engagement en faveur de la pratique sportive et son soutien aux organisations sportives cristoliennes. La commune compte 16 500 pratiquants pour une soixantaine de disciplines différentes.

Les dépenses effectuées dans le domaine du sport en 2020 sont à mettre en rapport avec :

- le développement d'actions sportives en direction des scolaires et des jeunes malgré les restrictions sanitaires, l'ensemble des animations sportives mises en place pour les enfants des accueils-loisirs les mercredis après-midi et pendant les vacances scolaires ; Ainsi 30 éducateurs interviennent en milieu scolaire et extrascolaire ;
- la gestion et l'entretien des 87 gymnases et équipements ainsi que l'ensemble des terrains de proximité. Compte tenu de l'amplitude d'ouverture des équipements et de leur fréquentation intensive, un nombre important d'agents municipaux y sont affectés, nécessitant des moyens matériels adaptés ;
- la contribution à l'organisation de grandes manifestations sportives par l'apport logistique des secteurs de la direction des sports ;
- la participation au fonctionnement de l'Île de Loisirs de Créteil à hauteur de 527 082,00 € ;
- les subventions versées aux associations sportives cristoliennes, pour un montant global de 4 823 554 €.

**- Culture et centres socioculturels..... 5 722 728,24 €**  
**(pour 5 667 655,81 € en 2019)**

Les crédits dédiés à la politique culturelle ont permis, en 2020, de poursuivre l'engagement de la collectivité en faveur de la création et de la diffusion artistique.

La traditionnelle manifestation « Jour de fête » a dû être annulée au regard de la crise



sanitaire. Néanmoins afin de préserver une dynamique sociale pendant la période estivale, un nouveau dispositif « Antirouille » a pu être mis en œuvre durant l'été grâce à une collaboration étroite des services de la Ville et de ses nombreux partenaires culturels. Celui-ci fût un succès aussi bien auprès des Cristoliens (environ 10 000 participants) que des partenaires du Territoire.

Également en réponse à l'annulation de tous les évènements normalement organisés sur la période des fêtes de fin d'année, la Ville a mis en place en partenariat avec les Cinémas du Palais, un projet « Cin'étoiles » de projections de courts métrages sur les immeubles de l'ensemble des quartiers et en clôture à l'entrée de l'hôpital Henri Mondor. Deux à trois projections en fonction des conditions météorologiques ont pu avoir lieu du 18 au 30 décembre 2020 ;

La répartition des crédits de fonctionnement pour le secteur culturel s'est opérée de la façon suivante :

- 2 385 252 € au titre des subventions aux 9 équipements socioculturels, centres sociaux et M.J.C ;
- 1 518 029,43 € de frais de personnel ;
- 930 279,45 € pour les subventions aux associations culturelles.

Au-delà de l'action des services municipaux, la commune collabore avec les nombreux acteurs culturels intervenant sur notre Ville. Elle accorde des financements aux grands équipements tels que les cinémas du Palais (295 300 €) et le Centre Chorégraphique National de Créteil et du Val-de-Marne (193 370 €).

Les autres subventions sont destinées au financement d'actions menées par de nombreuses associations qui animent la vie culturelle de notre Ville.

- **Jeunesse.....9 458 192,80 €**  
**(pour 9 806 491,20 € en 2019)**

Si les actions de la municipalité en direction des jeunes ont été perturbées par les confinements, les démarches d'accompagnement ont été poursuivies tout au long de la crise sanitaire. Des dispositifs spécifiques ont été mis en place, afin notamment de répondre aux conséquences sociales de la pandémie. Ainsi, le dispositif "Antirouille" et les actions "hors les murs" ont bénéficié à près de 1 500 jeunes. Par ailleurs, 2 000 jeunes ont bénéficié de sorties ludiques à l'extérieur de Créteil et 3 000 jeunes ont bénéficié de sorties ludiques sur Créteil et son territoire.

Les crédits comprennent 6 399 988,62 € pour les ALSH et les accueils périscolaires (dont 6 034 869,49 € de frais de personnel),

Les dépenses effectuées dans le domaine de la Jeunesse concernent principalement :

- le développement, toute l'année, d'actions sportives de proximité destinées aux enfants et aux jeunes de 8 à 15 ans ;
- l'organisation des dispositifs « Passeport jeunes » et « Chéquier découverte » consacrés aux jeunes de 8 à 15 ans leur permettant d'accéder à des prestations sportives et éducatives et de loisirs de qualité, notamment pendant les deux mois d'été ;
- la bourse d'aide aux jeunes, dispositif d'aide aux projets individuels des jeunes, portant sur la formation (BAFA ...) ;
- la gestion des ALSH au profit de la population des enfants de 3 à 12 ans ;
- la contribution et la diffusion de l'information en direction des jeunes (bureau d'information jeunesse) ;
- le club de loisirs pour adolescents et pré adolescents (CLAP) pour les jeunes de 11 à 15 ans, leur permettant d'accéder à des activités de loisirs.

**- Administration générale.....32 731 358,14 €**  
**(pour 33 551 349,34 € en 2019)**

Il s'agit de toutes les dépenses qui concernent le fonctionnement de l'administration générale et correspondent aux frais de structure de la collectivité. Ils comportent en particulier :

- les frais des personnels affectés aux services centraux pour 22 531 599,24 € contre 22 169 141,77 € en 2019 ;
- les dépenses d'assurance de la commune pour 1 329 027,94 € contre 1 432 663,02 € en 2019 ;
- la contribution à Infocom94 pour 669 119,75 € contre 662 120,06 € en 2019, en augmentation du fait de l'évolution démographique à Créteil.

**- Prévention et sécurité..... 10 235 955,80 €**  
**(pour 9 179 022,76 € en 2019)**

Dans le cadre de la stratégie municipale de prévention et de sécurité, concertée avec la police nationale, la municipalité a renforcé en 2020 ses interventions en matière de prévention et de sécurité.

Les crédits de fonctionnement ont été répartis comme suit :

- 7 953 168,68 € de frais de personnels affectés au secteur prévention sécurité, surveillance. Ces crédits intègrent le fonctionnement de l'équipe des gardes urbains sur une année ;
- 69 935,54 € de frais d'entretien et de maintenance des parkings, y compris achats de petites fournitures (tickets) ;
- 1 825 280,01 € au titre de participation aux dépenses d'investissement et de fonctionnement de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris.

### **1.3– LES DÉPENSES D'ORDRE**

Les opérations d'ordre, d'un montant de 4 256 726,35 € en 2020 contre 7 171 324,19 € en 2019, sont à la fois des dépenses de fonctionnement et des recettes d'investissement.

Elles se répartissent ainsi :

- Les écritures liées aux valeurs comptables des immobilisations cédées :  
..... 606 562,54 €
- Les écritures comptables liées aux plus-values des sorties d'actifs : .....  
..... 483 186,60 €
- Les dotations aux amortissements et provisions..... 3 166 977,21 €

## **II - LES RECETTES**

Elles atteignent 178 264 650,81 € en 2020, et comprennent les recettes réelles, d'ordre et le résultat reporté. Les recettes réelles d'un montant de 171 541 941,94 € représentent 101,56 % des prévisions budgétaires, contre 176 289 955,19 € en 2019, soit 104,54 % des prévisions budgétaires.

La répartition par nature des recettes réalisées est la suivante :

- Recettes réelles de fonctionnement.....171 541 941,94 €
- Recettes d'ordre..... 700 914,75 €
- TOTAL..... 172 242 856,69 €
- + Résultat reporté.....6 021 794,12 €

La répartition des recettes réelles et de l'excédent reporté est la suivante :

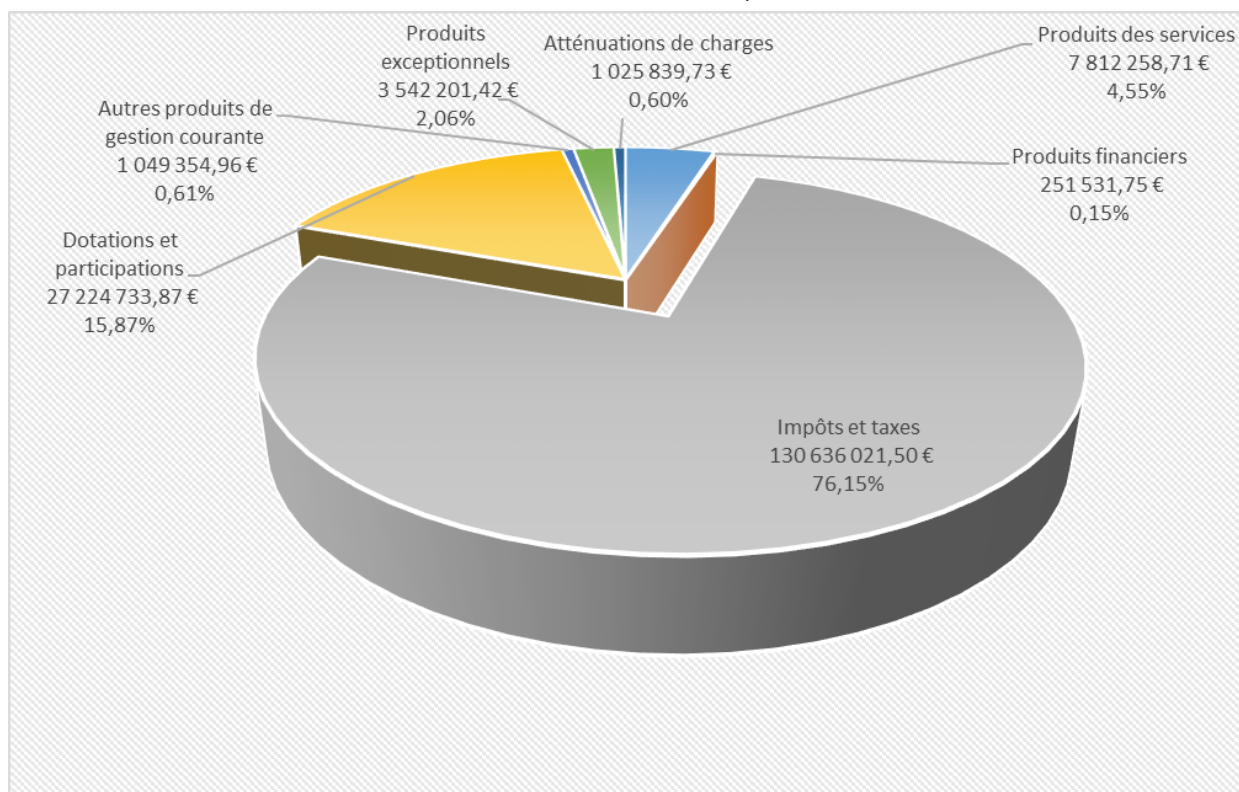
	CA 2019	CA 2020	Variation
Produits des services	9 583 081,70 €	7 812 258,71 €	-18,48%
Impôts et taxes	130 337 162,50 €	130 636 021,50 €	0,23%
Dotations et participations	26 633 714,13 €	27 224 733,87 €	2,22%
Autres produits de gestion courante	1 259 628,09 €	1 049 354,96 €	-16,69%
Produits financiers	280 501,01 €	251 531,75 €	-10,33%
Produits exceptionnels	7 266 001,84 €	3 542 201,42 €	-51,25%
Atténuations de charges	929 865,92 €	1 025 839,73 €	10,32%
<b>Total recettes réelles</b>	<b>176 289 955,19 €</b>	<b>171 541 941,94 €</b>	<b>-2,69%</b>
<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>8 749 266,64 €</b>	<b>6 021 794,12 €</b>	ns
<b>TOTAL</b>	<b>185 039 221,83 €</b>	<b>177 563 736,06 €</b>	<b>-4,04%</b>

## 2.1- LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

(171 541 941,94 € en 2020 contre 176 289 955,19 € en 2019)

Répartition des recettes réelles de fonctionnement :

Total : 171 541 941,94 €



- Impôts et taxes..... 130 636 021,50 €  
(pour 130 337 162,50 € en 2019)

dont :

- 83 083 800 € de fiscalité directe locale, (dont 466 224 € de rôles

complémentaires et supplémentaires) contre 82 320 839, € en 2019 ;

- 37 291 759,00 € correspondant à l'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris, comme en 2019 ;
- 5 067 197 € au titre du fonds de solidarité de la Région Île-de-France contre 5 108 822 € en 2019 ;
- 3 384 468,23 € de taxe additionnelle aux droits de mutation, contre 3 632 054,83 € en 2019, en lien avec le dynamisme du marché de l'immobilier sur la ville ;
- 958 403,30 € de taxe sur l'électricité contre 1 135 975,18 € en 2019 ;
- 124 270 € de dotation de solidarité communautaire de la métropole du Grand Paris pour aider la commune à faire face à la crise sanitaire.

**- Dotations et subventions.....27 224 733,87 €**  
**(pour 26 633 714,13 € en 2019)**

dont :

- 11 000 307 € de dotation forfaitaire contre 11 088 885 € en 2019 ;
- 6 470 392 € de dotation de solidarité urbaine contre 6 195 564 € en 2019 ;
- 3 292 058 € au titre des compensations fiscales de l'État contre 3 154 262 € en 2019 ;
- 1 553 169 € de dotation nationale de péréquation contre 1 490 357 € en 2019 ;
- 38 080 € au titre du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) sur les dépenses d'entretien contre 70 883 € perçus en 2019.

**- Produits des services du domaine.....7 812 258,71 €**  
**(pour 9 583 081,70 € en 2019)**

dont :

- 2 864 206,19 € de redevances et droits des services (restauration scolaire, accueil périscolaire, ALSH, centres de vacances, ...), contre 4 760 920,00 € en 2019. La crise sanitaire a en effet impacté significativement les recettes issues des prestations scolaires et périscolaires ;
- 2 186 124,17 € de refacturation de frais et de personnel à GPSEA contre 1 942 266,70 € en 2019.

**- Recettes exceptionnelles.....3 542 201,42 €**  
**(pour 7 266 001,84 € en 2019)**

dont :

- Les cessions pour un montant de..... 1 080 364,89 €  
notamment :
  - Cession du réseau câblé communal..... 900 000,00 €
  - Cession du local 35 avenue Billotte.....160 000,00 €
  - Cession du terrain 45/47 rue de la République .....11 050,00 €
  - Vente de véhicules, mobiliers et matériels.....9 314,89 €
- L'avance sur boni de liquidation clôture de ZAC des Sarrazins.....2 300 000,00 €

**- Autres produits de gestion..... 1 049 354,96 €**  
**(pour 1 259 628,09 € en 2019)**

dont :

- 569 238,51 en 2020 pour 697 635,96 € en 2019 de redevances versées par les

concessionnaires, notamment :

- SOMAREP – Marchés forains .....345 605,98 €
- SIPPAREC – Éclairage public .....223 632,53 €

Les périodes de confinement ont eu un impact sur la redevance perçue par la commune pour les marchés forains. En 2019, la redevance s'élevait à 469 997,09 €.

- 471 480,41 € de revenus des immeubles, contre 551 988,08 € en 2019. Au regard des conséquences des mesures liées au confinement et de leurs impacts pour les différents locataires des locaux communaux, le conseil municipal a voté le 13 juillet 2020 les exonérations de loyers et charges forfaitaires exceptionnelles suivantes :
  - Associations : exonération forfaitaire exceptionnelle de 3 mois ;
  - Artistes : exonération forfaitaire exceptionnelle de 2 mois ;
  - Commerces : exonération forfaitaire exceptionnelle de 2 mois pour les commerces pouvant démontrer la perte de chiffre d'affaires de 50% sur la période de confinement, en cohérence avec les mesures appliquées par GPSEA.

- **Les produits financiers.....251 531,75 €**  
**(pour 280 501,01 € en 2019)**

Ils correspondent en partie aux intérêts payés par RBS pour 251 526,75 € au titre des contrats de SWAP. La commune ayant, quant à elle, versée à RBS 213 286,80 €, soit un gain net de 38 239,95 €.

- **Diverses recettes réelles.....1 025 839,73 €**  
**(pour 929 865,92 € en 2019)**

Ce sont des atténuations de charges qui concernent des remboursements sur rémunérations et charges du personnel pour 955 016,31 € (remboursements relatifs aux arrêts maladie et accidents de travail), des avoirs non déduits sur factures pour 52 381,42 €, de dégrèvement de taxe foncière pour 10 442 et 8 000 € de remboursement de versement sur excédent d'Autolib.

## 2.2– LES RECETTES D'ORDRE

Les recettes d'ordre sont réparties de la façon suivante :

- La neutralisation des subventions d'équipement versées.....600 000,00 €
  - Les travaux en régie.....91 530,50 €
  - Les écritures liées à la cession des immobilisations (moins-value)..... 9 384,25 €
- TOTAL.....700 914,75 €**

Ces écritures trouvent leur contrepartie en dépenses d'investissement.

## 3 – LE RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

Pour 2020, l'exécution du budget de fonctionnement fait ressortir un excédent de clôture de 11 771 859,00 €.

La section de fonctionnement peut donc se résumer ainsi :

	<b>DÉPENSES OU DÉFICIT</b>	<b>RECETTES OU EXCÉDENT</b>
Opérations de l'exercice	166 492 791,81 €	172 242 856,69 €
Résultat antérieur reporté		6 021 794,12 €
<b>TOTAL</b>	<b>166 492 791,81 €</b>	<b>178 264 650,81€</b>
<b>Résultat de clôture année 2020</b>		<b>11 771 859,00 €</b>

Ce résultat de clôture permet de financer le besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 3 920 097,18 € après intégration des restes à réaliser, et d'affecter la différence, soit 7 851 761,82 € pour le financement de la section de fonctionnement du budget 2021.

Par conséquent, il vous est demandé :

- d'approuver le compte administratif du budget principal pour 2020, lequel concorde, après rapprochement, avec le compte de gestion du comptable public, responsable de la trésorerie municipale qui vous est présenté à cette même séance ;
- d'affecter le résultat de clôture de fonctionnement comme suit :
  - 3 920 097,18 € au financement de la section d'investissement ;
  - 7 851 761,82 € en report à nouveau de la section de fonctionnement du budget 2020.